

## Extrait du Compte-Rendu de la Séance du 7 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 7 juin, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames Samira BERMOND, Claire CHASTAN et Patricia VIOLET

Messieurs David BERNARD, Christian DELEBARRE, Pascal KEINBORG et Philippe PATRY

**Étaient absents excusés :** Mesdames Frédérique LECOINTE et Pauline RICHON qui avaient donné procuration respectivement à Mesdames Patricia VIOLET et Samira BERMOND, et Monsieur Timothée GAILLARD qui avait donné procuration à Madame Claire CHASTAN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Christian DELEBARRE

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mai 2021**

Le compte-rendu de la séance du 3 mai 2021 est approuvé à l'unanimité

### **Approbation du schéma d'assainissement et de la carte de zonage**

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a présenté les conclusions de son rapport, qui sont favorables moyennant les recommandations suivantes :

Recommandation n°1 : *Le zonage de l'ANC (Assainissement Non Collectif) est vaste, il comporte beaucoup d'assainissements autonomes non conformes, par rapport aux règles sanitaires et environnementales, il y a une réflexion à avoir sur les mesures à prendre pour les réhabilitations de celles-ci avec les propriétaires.*

La mairie va envoyer un courrier de relance aux habitations en défaut pour leur proposer de les accompagner en programmant une visite sur place et en les aidant dans les démarches administratives et conseils techniques.

Recommandation n°2 : *Une étude sur les eaux pluviales serait la bienvenue pour connaître précisément s'il n'y a pas de difficulté pour leur écoulement et savoir si les deux ou trois réseaux existants ont une capacité suffisante d'écoulement vers le Lez, et connaître pour Barjol comment se passe leur écoulement.*

Nous n'avons pas recensé de problématique notoire liée aux eaux pluviales dans les quatre hameaux de la commune. Les eaux pluviales de Barjol s'écoulent dans un ancien canal. Les zones inondables du Lez sont connues. Il ne semble pas utile de réaliser cette étude.

Recommandation n°3 : *Reprendre le calcul exact du volume d'eau potable consommée par les 116 abonnés à l'AC (Assainissement Collectif), avec la population réelle permanente, secondaire, estivale, bâtiments publics, restaurants etc. ... c'est ce qui va donner exactement le volume d'eaux usées qui arrive aux quatre STEP (stations d'épuration).*

La commune reprendra ce calcul. Le volume arrivant aux STEP devrait cependant être moindre du fait qu'une partie de l'eau est utilisée pour la boisson et parfois pour l'arrosage domestique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- décide d'approuver le schéma d'assainissement et la carte de zonage de l'assainissement,
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123.25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- dit que le schéma de l'assainissement et la carte de zonage de l'assainissement approuvé sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Montjoux aux jours et heures habituels de réception du public, le lundi de 14h00 à 18h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00,
- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

### **Tarifs de la cantine scolaire et du service d'accueil périscolaire**

Sur une proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

FIXE les tarifs de la cantine et du service d'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme suit (les tarifs du périscolaire sont inchangés) :

Pour les enfants de l'école de MONTJOUX :

Quotient familial	MATIN	MIDI	SOIR
Inférieur à 500 €	0.80 €	3.40 €	1.00 €
De 501 € à 1200 €	1.00 €	3.70 €	1.70 €
Supérieur à 1201 €	1.20 €	4.00 €	2.40 €

Pour les enfants de l'école de VESC

Prix du repas : 4.20 €

Pour les adultes de l'école de MONTJOUX

Prix du repas : **5.50 €**

Pour les adultes de l'école de VESC

Prix du repas : **6.50 €**

DECIDE que la facturation se fera au mois pour la cantine et le service d'accueil périscolaire

DIT que ces nouveaux tarifs remplacent ceux fixés par le délibération du 11/07/2017.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

### **Frais de scolarité pour les enfants domiciliés hors du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Montjoux – la Roche St Secret-Béconne**

Monsieur le Maire rappelle que des frais de scolarité sont demandés aux communes voisines (hors RPI) dont des enfants sont scolarisés à Montjoux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE, qu'à compter de la rentrée scolaire 2021, les communes qui ont des enfants fréquentant la classe maternelle de Montjoux participeront à hauteur de 1200 € par année scolaire et par élève,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Subvention pour un spectacle de la BIZZ'ART**

Monsieur le Maire rappelle que cette décision avait été ajournée lors du dernier conseil faute d'éléments financiers suffisants..

Depuis, la BIZZ'ART a transmis son budget prévisionnel de la soirée du 27 juillet pour justifier la demande à la mairie d'une subvention de 500€. Selon ce budget prévisionnel, le prix des entrées serait d'environ 10€ par personne.

Un débat a lieu au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 2 voix contre,

VALIDE le versement d'une subvention de 500€ à la BIZZ'ART pour son spectacle du 27 juillet à Montjoux.

### **Tarifs de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal échange sur le sujet en préparation d'une future délibération. La question d'un tarif progressif est posée, même si il semble complexe d'en définir les contours. Comment sensibiliser les habitants à la problématique de la ressource ?

### **Occupation du domaine public par un commerçant ambulant**

Une crêperie ambulante « La Bilig à Pépé » souhaiterait s'établir le jeudi soir sur l'air naturelle de 16h à 22h.

Le Conseil Municipal propose la gratuité de l'emplacement et un coût forfaitaire de 20€ annuel pour la consommation électrique.

Préparer une convention.

### **Informations / Questions diverses**

*Rencontre avec la DDT.*

Philippe et Claire ont rencontré Christophe Bonnal, directeur de la DDT. Il en résulte que pour les communes n'ayant pas de PLU, c'est la loi montagne qui s'applique sans dérogation. La marge de manœuvre pour de nouvelles constructions est très étroite.

*Comité des maires sur le CRTE.*

Toutes les actions proposées sur le territoire de la CCDB ne pourront être retenues et feront l'objet d'un arbitrage.

*Rézopouce.*

Les panneaux de signalisation ont été identifiés et devraient être installés d'ici la fin juin.

Une application sera déployée prochainement.

*Lundi 14 juin à 18h, répétition d'un groupe Rock du CAEM*

Claire communique l'info sur le site de la commune.

*Réparation groupe froid du fournil.*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre à sa charge la moitié du coût de réparation du groupe froid. Nous en profitons pour demander à l'entreprise la pose d'un caisson de protection du groupe. David Bernard a quitté la salle pendant la délibération.

**Séance levée à 21h00**